

NOMBRE DE
TITULAIRES : 14

En exercice : 14
Présents : 8
Votants : 8



Syndicat mixte d'aménagement
de gestion et de valorisation
du bassin de la Bresle

DELIBERATION 2022-100

Séance du Conseil syndical du lundi 28 février 2022

L'an deux-mille-vingt-et-un, le 28 février à 15h30, les membres du Conseil syndical se sont réunis à Aumale, sur convocation qui leur a été adressée par la Présidente du Syndicat mixte d'aménagement de gestion et de valorisation du bassin de la Bresle le 3 février 2022, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du code Général des Collectivités Territoriales.

Membres titulaires présents : Mme Virginie LUCOT-AVRIL, M Gérard CHAIDRON, M. Thierry HEBERT, Mme Colette MICHAUX, M. Firmin BOUCRY, M. Gérard LECUIR.

Suppléants présents et suppléants remplaçant des titulaires pour les votes : M. Dany DELABOUGLISE (remplace en qualité de titulaire M. Jean-Claude QUENOT), M. Christophe BLAMPOIX (remplace en qualité de titulaire M. David BLONDIN), M. Louis QUEVAUVILLERS.

Membres titulaires/suppléants absents/excusés : M. Jean-Claude QUENOT, M. Christian ROUSSEL, M. Jacky BAUDON, M. Eric ARNOUX, M. François SELLIER, M. David BLONDIN, M. François THIVERNY, M. Michel CORDIER, M. Jean-Emmanuel BUQUET, M. Jacky LAMURE, M. Arnaud DE CHEZELLES, M. Emmanuel ROBIN, M. Franck CORDIER, M. William BOUS, M. Olivier GENTY, M. Alain DEGRY, M. Hubert TRANCART, M. Yves BEAURAIN, M. Olivier HERNEQUE.

Recours au service civique.

Le comité syndical,

Le quorum constaté,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du service national,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée notamment son article 1,

Vu la loi n°2010-241 du 10 mars 2010 relative au service civique,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté,

Vu les statuts du syndicat mixte d'aménagement de gestion et de la valorisation du bassin de la Bresle,

Ayant entendu l'exposé de Madame Virginie Lucot-Avril, Présidente,

Après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité des présents :

- d'autoriser Mme la Présidente à effectuer les demandes d'agrément au titre de l'engagement dans le dispositif du service civique,
- de donner son accord de principe à l'accueil des jeunes en service civique volontaire,
- d'autoriser Mme la Présidente à signer les contrats d'engagement de service civique avec les volontaires et tous actes subséquents,
- de dégager les moyens humains, matériels et financiers nécessaires à la qualité de l'accueil des volontaires et à la mise en œuvre des missions,
- d'autoriser Mme la Présidente à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Date de publication et de transmission au représentant de l'Etat

Acte exécutoire le : 11 Mars 2022

La Présidente du Syndicat mixte,

Mme Virginie LUCOT-AVRIL

SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT
DE GESTION ET DE VALORISATION
DU BASSIN DE LA BRESLE (SMAB)
50, rue Sœur Beaufou - 77380 AUMAËLE
Tél. : 02 35 11 41 55 www.smtb-bresle.com